

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**D A T E :** Mardi 7 juillet 2020  
**H E U R E :** 19 h 30  
**L I E U :** Hôtel de Ville de Dunham

---

**\*\*\* LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DUNHAM SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE SUR LA PLATEFORME ZOOM. CHACUNE DE CES PERSONNES PRÉSENTES S'EST IDENTIFIÉE INDIVIDUELLEMENT \*\*\***

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M Pierre Janecek, maire  
MM. Kevin Mitchell  
François Tremblay  
Gaston Chamberland  
Léo Simoneau  
Jules Brunelle-Marineau  
Guillaume Brais, conseillers  
  
ainsi que Mme Mélanie Thibault, greffière.

---

### **ADMINISTRATION**

---

#### **SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE ce décret a été prolongé par d'autres décrets qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles de dix jours successives et que l'état d'urgence est toujours effectif ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil municipal et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**165-20**

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la visioconférence soit enregistrée et soit disponible sur le site Internet de la Municipalité et sur sa page Facebook.

Adopté.

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**166-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

### ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

**167-20** et unanimement résolu que les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du mois de juin 2020 et de l'assemblée extraordinaire du 15 juin 2020 soient acceptés tels que rédigés.

Adopté.

### DEPOT RAPPORT FINANCIER 2019

**168-20** Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil municipal prenne acte du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, tels que présentés ; les résultats pour la municipalité seulement (non consolidés) sont les suivants : des revenus de fonctionnement et d'investissement de 6 032 006 \$, des charges de 5 657 161 \$, des éléments de conciliation de 513 071 \$, des dépenses de financement de 288 305 \$ et des affectations nettes de 229 381 \$, résultant donc par un excédent des revenus sur les dépenses de 370 230 \$ pour l'exercice financier 2019. L'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2019 s'élève à 407 360 \$ et des réserves financières et fonds réservés de 67 021 \$.

Que le rapport financier 2019 soit transmis au MAMH conformément à la Loi.

Adopté.

### PAIEMENT DE LA FACTURE VERIFICATEUR EXTERNE

**169-20** Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le paiement des factures présentées par le vérificateur externe de la Municipalité, RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L., soit autorisé et effectué :

- vérification, préparation et consolidation des états financiers consolidés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, préparation des déclarations fiscales fédérale et provinciale 2019, etc.

FAC 2280026.....6 898,50 \$ (taxes incluses).

FAC 2287216.....9 715,39 \$ (taxes incluses).

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 13000 413.*

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

---

**Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.**

La population a été invitée à présenter ses questions par courriel. Une réponse écrite leur parviendra dans les meilleurs délais.

**ADOPTION REGLEMENT NO 401-20 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE EN DISTRICTS ELECTORAUX**

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

**170-20** et unanimement résolu que le règlement no 401-20 concernant la division du territoire de la municipalité en districts électoraux soit et est adopté.

Adopté.

*Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal plus de 2 jours avant la présente séance.*

**COMPTES PAYABLES**

**171-20** Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 7 juillet 2020, représentant des déboursés de 768 309,34 \$, soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits comptes, par les chèques # 37115 à # 37234 inclusivement.

Que la facture # 2563 de Ali Excavation Inc., pour un montant de 24 346,19 \$ taxes incluses, soit également autorisée et payée pour les travaux de pulvérisation des chemins Noiseux et Selby, dans le cadre des travaux subventionnés par le programme TECQ 2019-2023. Ce montant est déjà inclus dans le montant global des comptes à payer .

Également résolu qu'un montant de 18 000,77 \$ soit autorisé et payé sur la facture # 321 de Nivelage MC Inc., pour les travaux de nivelage des routes en préparation pour l'épandage de l'abat poussière.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces dépenses pour un montant total de 431 028,70 \$, le solde des dépenses de 355 281,41 \$ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur.*

**SUIVI DES DOSSIERS**

---

La directrice générale donne un compte-rendu sur l'état des dossiers en cours.

**ORGANISMES PARAMUNICIPAUX**

---

Les membres du conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la MRC, au CLD et à la REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI.

*Le conseiller municipal Kevin Mitchell quitte la réunion.*

**ADMINISTRATION — FINANCES**

---

**AUTORISATION DOSSIER — REVENU QUEBEC**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Dunham, par la présente résolution, désire nommer un représentant autorisé, auprès des autorités gouvernementales provinciales, pour les dossiers de l'entité suivante :

NEQ : 8813424486

No d'identification : 1006121582

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

**172-20**

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise Madame Mélanie Thibault, directrice générale et greffière, à le représenter dans le cadre des activités suivantes :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à « clicSÉQUR - Entreprises » ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à « Mon dossier » pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier » pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir, au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts, soit :
  - par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne.

Adopté.

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES EMPLOYES NON SYNDIQUES ET DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire uniformiser l'allocation payable pour l'utilisation de véhicule moteur personnel, lors de déplacement nécessaire et autorisé ;

ATTENDU QUE le taux alloué aux employés syndiqués est de 0,44 \$ par kilomètre ;

Il est :

**173-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu :

Que le taux alloué pour l'utilisation des véhicules personnels lors de déplacement dans le cadre de leurs fonctions par les employés non syndiqués soit établi à 0,44 \$ du kilomètre.

Que le taux alloué pour l'utilisation des véhicules personnels lors de déplacement à l'extérieur du territoire de la MRC de Brome-Missisquoi dans le cadre de leurs fonctions soit établi à 0,44 \$ du kilomètre.

Adopté.

**MISE A JOUR DU REGISTRE DES ENTREPRISES DU QUEBEC**

**174-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu d'autoriser la trésorière, Madame Nicole Gingras, à procéder à la mise à jour des informations auprès du registraire des entreprises du Québec

Adopté.

**ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LA DIRECTION GENERALE**

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

**175-20** et unanimement résolu d'autoriser la dépense pour l'achat d'un portable.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10100 760.*

**REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES PAYEES EN TROP**

**176-20** Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le remboursement de taxes municipales suivant soit autorisé :

- Rosemarie Mercier .....46,40 \$  
# 6095-87-0389 — Terrain acheté en 2020 par la Ville de Dunham, les taxes de 2020 étaient entièrement payées.

Le tout selon le document préparé à cet effet par le trésorier.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 13000 896 et 02 13000 992.*

**VOIRIE — TRAVAUX PUBLICS**

---

**AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE SEL A DEGLACER**

**177-20** Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu qu'une demande de soumission sur invitation soit préparée pour la fourniture de sel à déglacer pour la saison d'hiver 2020-2021.

Adopté.

*Le conseiller Kevin Mitchell réintègre la réunion.*

**AUTORISATION DE DEPENSES POUR LES TRAVAUX PREPARATOIRES SUR LES CHEMINS NOISEUX, SELBY, 10<sup>E</sup> RANG ET LA RUE DE LA METAIRIE**

**178-20** Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les dépenses nécessaires à la préparation de la rue de la Métairie et du 10<sup>e</sup> Rang en prévision de la pose de traitement de surface. Le conseil municipal autorise également les travaux préparatoires sur les chemins Noiseux et Selby en prévision des travaux de pavage.

Que le conseil municipal demande à la trésorière d'affecter un montant de 130 000 \$ du surplus accumulé pour financer cette dépense.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au surplus accumulé non affecté.*

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME TETRA TECH QI INC. POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DES TROTTOIRS SUR LA ROUTE 202**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

**179-20** et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre datée du 26 mai 2020 de la firme Tetra Tech QI Inc. pour la préparation de plans et devis dans le cadre du projet de prolongement des trottoirs sur la route 202, pour un montant de 14 850 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10320 710.*

**INSTALLATION D'UN MIROIR CONVEXE PRÈS DU 330, RUE LAROSE**

**180-20** Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense et l'installation d'un miroir convexe près du 330, rue Larose.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 649.*

**DEMANDE D'AJOUT D'UN PASSAGE PIÉTONNIER À L'INTERSECTION DU CHEMIN FAVREAU ET DE LA ROUTE 202**

ATTENDU QUE le nouveau sentier urbain qui fait une boucle reliant le chemin du Collège et le chemin Favreau en passant par la route 202 est très empruntée par les citoyens de Dunham ;

ATTENDU QUE lorsque les gens arrivent à l'intersection du chemin Favreau par la route 202, ils doivent traverser, ce qui peut être hasardeux ;

ATTENDU QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports d'autoriser la mise en place d'une traverse piétonnière ;

ATTENDU QUE ce projet n'affecterait pas la fluidité des déplacements pour les automobilistes ;

ATTENDU QUE le projet est issu d'une demande citoyenne et permet de promouvoir les saines habitudes de vie ;

Pour ces motifs, il est :

**181-20** Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal demande au ministère des Transports d'autoriser la mise en place de marquage et de signalisation pour une traverse piétonnière à l'intersection du chemin Favreau et de la route 202.

Adopté.

### ENTRETIEN DES ROUTES AYANT REÇU UN TRAITEMENT DE SURFACE

ATTENDU QUE les rues Bonaventure et Laprairie ont reçu un traitement de surface, il y a quelques années, et que les deux rues sont en très bon état et pourraient bénéficier d'un traitement afin de prolonger la durée de vie du traitement de surface ;

ATTENDU QUE ces deux rues ne nécessiteront pas de travaux pour encore plusieurs années ;

Pour ces motifs, il est :

**182-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense d'un montant maximum de 5 000 \$ plus les taxes applicables, pour la pose de traitement de type *Fog Seal* sur les rues Bonaventure et Laprairie.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 521.*

### ACHAT D'UN BOYAU D'ARROSAGE POUR LE CAMION À EAU

**183-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense et l'installation d'un boyau d'arrosage pour le camion à eau (Western Star 2020), pour un montant de 3 130 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 525.*

### DÉPÔT DEMANDE DE PROGRAMMATION ANNUELLE AU TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**184-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION de la programmation de travaux no 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.

Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation des travaux version no 01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

Adopté.

#### **RETENUE CONTRACTUELLE - TRAITEMENT DE SURFACE 2018 – 10<sup>E</sup> RANG**

CONSIDERANT QUE les travaux exécutés par la compagnie Sintra Inc. en 2018 ont rapidement présentés une détérioration importante et un décohésionnement majeur, ayant même obligé la Ville à pulvériser une section trop endommagée ;

CONSIDERANT QUE le conseil municipal veut, avant de libérer la retenue, comprendre ce qui a causé la détérioration et s'assurer que les travaux effectués par l'entrepreneur ont été fait dans le respect des clauses de l'appel d'offres et selon les bonnes pratiques de mise en œuvre ;

Pour ces motifs, il est :

**185-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander à un laboratoire indépendant, une analyse du traitement de surface.

Que le conseil autorise la dépense à cette fin.

Qu'advenant que l'analyse démontre que les travaux effectués sont conformes, le conseil municipal autorise le paiement de la retenue d'un montant de 17 273,55 \$ à la compagnie Sintra Inc.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 419.*

#### **SIGNALISATION ROUTIERE A L'INTERSECTION DES CHEMINS FAVREAU ET CHILDERHOUSE**

CONSIDERANT QU' il a été porté à l'attention du conseil municipal que l'intersection entre les chemins Favreau et Childerhouse pouvait représenter un danger pour la sécurité routière ;

Et après analyse, il est :

**186-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal demande de modifier la signalisation routière, en ajoutant des panneaux d'arrêts, afin que ceux-ci soient présents dans tous les sens.

Que des panneaux avisant la présence d'arrêts aux quatre coins soient également installés.

Adopté.



## **URBANISME**

---

### **DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DM-20-04 – GABRIEL LAVOIE – 211, DU COLLEGE**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

**187-20**

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit autorisée la demande de dérogation mineure DM-20-04 présentée par Gabriel Lavoie visant l'implantation d'un garage détaché de 8,18 mètres par 9,69 mètres dont la porte de garage aura une hauteur de 3,6 mètres, en dérogation à l'article 92 du règlement de zonage # 382-19 qui indique que la hauteur maximale de la porte est de 3 mètres. La dérogation mineure vise également l'implantation d'un abri d'auto attendant au garage détaché d'une superficie de 52,7 mètres carrés, en dérogation à l'article 93, alinéa 3, du même règlement qui indique que la superficie de l'abri d'auto ne doit pas excéder 40 mètres carrés.

Adopté.

### **DEMANDE D'AUTORISATION PIIA – NATHALIE GELINAS – 230, LAROSE**

CONSIDERANT QUE la demande vise l'aménagement d'une terrasse sur pieux vissés qui empiètera de 3,5 mètres dans la bande riveraine ; l'article 189 du règlement de zonage # 382-19 autorise une construction en bande riveraine s'il n'existe pas d'autres options ;

Et après analyse, il est :

**188-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit autorisée l'implantation d'un balcon en bande riveraine, sous réserve de l'obtention d'un plan professionnel de végétalisation qui favorisera une bande riveraine en santé.

Que le propriétaire doit obligatoirement demander une inspection relative au contrôle des sédiments à la Ville, lors des travaux de remaniement dans la bande riveraine. L'inspecteur pourra ainsi s'assurer qu'une barrière à sédiments soit installée et qu'aucun entreposage ne soit fait dans la bande riveraine.

Adopté.

### **DEMANDE D'AUTORISATION PIIA – JEAN-LUC DALLAIRE – 3689, RUE PRINCIPALE**

CONSIDERANT QUE la demande vise l'installation d'une sculpture d'escargot de 11 pieds par 4 pieds et d'une hauteur de 5 pieds et demi (au niveau de la coquille). La sculpture est en bouteilles de verre recyclées.

Après analyse, il est :

**189-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable, mais partagé du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit refusée l'installation d'une sculpture d'escargot de 11 pieds par 4 pieds et d'une hauteur de 5 pieds et demi (au niveau de la coquille). La sculpture est en bouteilles de verre recyclées.

Que le conseil municipal juge que la demande ne respecte pas le caractère patrimonial de l'ensemble architectural.

Adopté.

## OFFRE POUR LE REMPLACEMENT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

**190-20**

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de la firme Gestim Inc. pour le remplacement temporaire pendant les vacances de Mme Andréanne Godbout, ainsi que pour son remplacement pour la période de son congé de maternité.

Que Monsieur Julien Dulude, de la firme GESTIM INC., soit nommé à titre d'inspecteur municipal lors du remplacement des vacances de l'inspectrice régulière de la municipalité, Madame Andréanne Godbout.

Que pendant ce remplacement, Monsieur Dulude soit nommé temporairement, pour la durée des vacances estivales de Mme Godbout, comme représentant et dûment autorisé pour l'application des règlements de Ville de Dunham, conformément à l'offre de service datée du 21 mai 2020.

Voir à l'application de tous les règlements relevant du poste d'inspecteur municipal incluant, mais sans s'y limiter les règlements suivants :

- Règlement de zonage ;
- Règlement de lotissement ;
- Règlement de construction ;
- Règlements administratifs sur l'émission des permis et certificats ;
- Règlements sur les PAE, PIIA et le règlement sur les dérogations mineures ;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ;
- Règlement sur le captage des eaux souterraines ;
- Les règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Brome-Missisquoi ;
- Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

Qu'il soit également autorisé à constater les infractions aux règlements et à émettre les avis et constats d'infraction requis.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 61000 499.*

## ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU

### DEMANDE D'AUTORISATION MINISTERIELLE POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE GRE A GRE

ATTENDU QUE l'industrie du recyclage au Québec vit actuellement une crise sans précédent, laquelle a fait couler beaucoup d'encre dans les derniers mois et cette situation n'épargne pas la Ville de Dunham ci-après la « Municipalité » ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C - 19, ci-après la « Loi », la Municipalité désire déposer une demande d'autorisation ministérielle afin de conclure un contrat de gré à gré pour le service de traitement des matières recyclables avec son cocontractant, Sani-Éco Inc., suivant un processus régional de négociation ;

ATTENDU QUE dans le contexte, il y a un risque réel pour la Municipalité que le résultat d'un appel d'offres public implique une augmentation majeure de la dépense pour le traitement des matières recyclables ;

ATTENDU QUE Sani-Éco est l'unique centre de tri des matières recyclables encore ouvert dans la région, et que tous transferts vers des régions éloignées impliqueraient non seulement une hausse des coûts, mais également une augmentation importante des gaz à effet de serre, ainsi que des problématiques importantes liées au transport et à la main d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire par ce contrat intégrer les mêmes conditions telles que négociées régionalement entre le fournisseur de service et la MRC de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE par une lecture de certaines dispositions des accords de libéralisation des marchés, nous vous soumettons que la présente situation est visée par une exception relative à l'extrême urgence et à l'imprévisibilité, laquelle est notamment prévue de par :

- l'article 573 (1) d) de l'*Accord de libre-échange canadien* (ALEC) ;
- l'article 9.14 (1) d) de l'*Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario* (ACCQO) ;
- l'article 19.12 (1) d) de l'*Accord économique et commercial global* (AECG) ;
- l'effet de l'article 2.1 de l'*Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick* (AQNB), lequel renvoie aux dispositions de l'*Accord sur le commerce intérieur* (maintenant remplacé par l'ALEC)<sup>1</sup> ;

ATTENDU QUE la présente situation n'a aucunement pour but de contourner les dispositions d'appels d'offres publics ni de limiter de quelque manière que ce soit la concurrence. La présente demande vise au contraire, à répondre à une situation d'extrême urgence et d'imprévisibilité propre au contexte actuel de l'industrie du traitement des matières recyclables au Québec et plus particulièrement, dans le cas qui nous occupe, sur le territoire de la Ville de Dunham.

Pour ces motifs, il est :

**191-20**

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal demande à la direction générale de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame André Laforest, une demande d'autorisation, afin de pouvoir conclure un contrat de gré à gré avec le centre de tri des matières recyclables Sani-Éco Inc.

Que le conseil municipal tient à rappeler que cette demande est cruciale pour assurer la pérennité d'une situation actuellement imprévisible et extrêmement urgente pour la Municipalité.

Que le conseil municipal continuera de s'impliquer avec les instances régionales, afin de poursuivre les démarches visant à améliorer la qualité du recyclage et favorisera la collaboration régionale pour la recherche de solutions et ainsi favoriser la qualité de l'environnement.

Adopté.

#### **ACHAT DE GENERATRICES (2019)**

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a approuvé par la résolution no 242-19, l'achat et la dépense pour 2 génératrices DRUMCO ;

CONSIDERANT QUE la livraison et la facture seront comptabilisées en 2020, et que le budget 2019 non utilisé est maintenant dans les surplus accumulés ;

En conséquence, il est :

**192-20**

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la trésorière à affecter un montant de 33 500 \$ du surplus accumulé pour financer cette dépense.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au surplus accumulé non affecté.*

## **SPORTS ET LOISIRS**

### **INSTALLATION SEPTIQUE AU PARC L'ENVOL**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

**193-20** et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense d'un montant de 11 200 \$ plus les taxes applicables pour l'installation d'une fosse septique d'une capacité de 4,8 mètres cubes et la construction d'un champ d'épuration selon les plans et devis préparés par LCL Environnement Inc., au parc de l'Envol.

Que les travaux seront exécutés par la compagnie 9044-6014 Québec Inc. (Jean-Pierre Breault Excavation).

Que le conseil municipal autorise la trésorière, Mme Nicole Gingras, à effectuer les virements budgétaires nécessaires afin de financer la dépense.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10750 720, après virement budgétaire effectué.*

### **TRAVAUX ELECTRIQUES AU PARC DE L'ENVOL**

**194-20** Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense pour les travaux électriques suivants :

- raccord électrique au puits ;
- nouvelle prise de 100 ampères avec coupe-circuit.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10750 720, après virement budgétaire effectué.*

## **CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE**

### **PROPOSITION EN ANIMATION POUR LA SAISON ESTIVALE 2020**

**195-20** Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la proposition présentée par Mme Ève Sano-Gélinas, coordonnatrice art, culture et projets spéciaux.

Que le conseil municipal autorise les dépenses associées à la programmation présentée pour un montant maximum de 12 500 \$ avant taxes.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70251 499.*

### **AMENAGEMENT DES AIRES PUBLIQUES (COVID-19) ET AUTORISATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE compte tenu des circonstances particulières résultant de la pandémie de COVID-19, le conseil municipal souhaite autoriser les aménagements et affichages suivants pour la période du 7 juillet au 15 octobre 2020 :

1. les commerçants pourront installer, à une distance minimale de deux mètres du trottoir ou de l'emprise de rue, des abris temporaires en toile, tels que tentes ou chapiteaux, pour la vente de produits ou marchandises normalement vendus à l'intérieur de leur établissement ;

2. pour les établissements de type café ou restaurant, des terrasses couvertes ou non, pourront être aménagées pour la consommation de boissons ou d'aliments à une distance minimale de deux mètres du trottoir ou de l'emprise de rue ;
3. la superficie maximale des abris temporaires, tels que tentes ou chapiteaux, pourront être installés sur une propriété de 150 mètres carrés ou dont la charge d'occupants est inférieure à 60 personnes et ces abris devront respecter les conditions suivantes :
  - 3.1 moins de 24 mètres carrés : aucune cuisson à l'intérieur du chapiteau, pas de chauffage, sortie non obstruée et les fils électriques au sol devront être protégés ;
  - 3.2 plus de 24 mètres carrés : le chapiteau devra être ignifugé, extincteur portatif à l'intérieur du chapiteau, aucune cuisson à l'intérieur du chapiteau, pas de chauffage, sortie non obstruée, les fils électriques au sol devront être protégés ;
4. l'agrandissement d'une terrasse d'un établissement détenant un permis d'alcool ne soustraira pas le propriétaire de son obligation d'obtenir le permis d'alcool approprié à cet effet auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux ;
5. la Ville de Dunham pourra installer, à divers endroits sur le domaine public, de l'affichage, outils et éléments décoratifs pour le rappel des bonnes pratiques en lien avec la COVID-19 ;
6. les commerçants pourront installer, à divers endroits sur le lieu de leur établissement, de l'affichage, outils et éléments décoratifs pour le rappel des bonnes pratiques en lien avec le COVID-19 ;

ATTENDU QUE la Ville de Dunham souhaite procéder aux aménagements suivants et autoriser certaines actions prévues au règlement sur les nuisances pour la période du 7 juillet au 15 octobre 2020 :

1. aménagement de tables de pique-nique dans les espaces suivants du domaine public : parc derrière l'hôtel de ville, parc de l'Envol et terrain de la bibliothèque/Centre d'art, les tables de pique-nique ne seront pas à l'usage exclusif des restaurateurs ;
2. autorisation de consommer de l'alcool en consommant un repas, de 11 h à 21 h, dans les espaces suivants du domaine public et conditionnellement à ce que cet alcool soit acheté chez les restaurateurs à l'achat d'un repas pour emporter et conformément au permis d'alcool du restaurant :
  - parc derrière l'hôtel de ville et parc de l'Envol ;

ATTENDU QUE le conseil municipal demande que, lors d'événements spéciaux sporadiques organisés par la Ville de Dunham, que les consignes et directives (COVID-19) en vigueur soient respectées pendant la durée du projet.

Pour ces motifs, il est :

**196-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu d'autoriser les dépenses pour un montant maximum de 12 000 \$ avant taxes, pour l'aménagement des aires publiques afin de supporter les commerçants et restaurateurs locaux durant la période de pandémie liée à la COVID-19.

Que le conseil municipal autorise selon les éléments et conditions décrits en préambule de la présente résolution de déléguer à la direction générale le pouvoir d'autoriser certains événements spéciaux sporadiques organisés par la Ville de Dunham et qui respectent les consignes et directives (COVID-19) en vigueur pendant la durée du projet.

De déléguer à la direction générale le pouvoir de retirer toute autorisation prévue à la présente résolution afin de respecter les consignes et directives (COVID-19) en vigueur pendant la durée du projet.

D'autoriser la trésorière à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de ces dépenses.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 62200 499, 03 10690 760 et 03 10750 760, après virements budgétaires effectués.*

#### FORMATION SUR LES SENTIERS PATRIMONIAUX

**197-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense d'un montant de 500 \$ plus taxes pour les frais de formation portant sur les circuits audioguidés et l'interprétation du patrimoine sur application mobile.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 62200 499.*

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS

---

##### ACHAT DES NOUVEAUX HABITS DE POMPIER « BUNKERS »

**198-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense de 8 313,38 \$ taxes incluses, pour l'achat de nouveaux habits de pompiers.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10220 760.*

##### ACHAT D'UN CONTENEUR MARITIME POUR LA CASERNE ET LA VOIRIE

**199-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense de 2 895 \$ plus taxes applicables, pour l'achat d'un conteneur maritime qui serait entreposé temporairement sur le terrain du garage municipal et qui permettra entre autres d'entreposer certains articles durant le projet pour la construction de la nouvelle caserne.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 22000 649 et 02 32000 649.*

##### PRESENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

- ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;
- ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;
- ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;
- ATTENDU QUE la Ville de Dunham désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;
- ATTENDU QUE la Ville de Dunham prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;
- ATTENDU QUE la Ville de Dunham doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme.

Pour ces motifs, il est :

**200-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

Adopté.

## **SUBVENTIONS/APPUIIS/PARTICIPATIONS**

---

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

## **VARIA**

---

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

## **QUESTIONS DU PUBLIC**

---

**Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.**

La population a été invitée à présenter ses questions par courriel. Une réponse écrite leur parviendra dans les meilleurs délais.

Les personnes suivantes ont posé des questions par courriel :

- M. Jean Binette
  - félicitations au conseil municipal pour l'adoption du règlement interdisant l'usage des pesticides et d'engrais ;
  - possibilité de mettre les détails de ce règlement en ligne sur le site Internet de la Ville ;
  - comment la Ville fera respecter ce règlement pour l'usage domestique et agricole ;
  - mesures prises par la Ville concernant les feux d'artifice au lac Selby.

- Mme Carole Ferrer
  - démarches du Comité Action Environnement Dunham pour réduire les gaz à effet de serre ;
  - suivi concernant l'interdiction des sacs de plastique.
  
- M. Laurent Chatelle
  - demande que la Ville tienne une réunion publique concernant l'usage du terrain acquis à l'intersection du chemin Selby et de la rue Wilkinson.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**201-20**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que l'assemblée soit close.

Adopté.

**Pierre Janecek, maire**

**Mélanie Thibault, greffière**

**Nicole Gingras, trésorière**

